ne croit pas qu'elle puisse traverser aujourd'hui le col du mont Genèvre.

Une affaire de séquestration

Le parquet de Montbrison, qui s'était rendu dans un village des environs pour instruire une affaire de séquestration a trouvé, en effet, chez un nommé Giraud, cultivateur, sa femme enfermée dans une écurie infecte. La malheureuse était d'une effrayante maigreur. Des haillons la couvraient. De plus, elle est complètement idiote et ne prononce que des mots sans suite. On l'a conduite à l'hôpital.

L'assassinat d'un médecin

Epinal, 30 décembre. — Le docteur Resal, septuagénaire, ancien conseiller général, médecin à Dompaire, a été frappé, la nuit dernière, dans le couloir de sa maison, par deux voleurs entrés chez lui par effraction ; il a reçu un coup de couteau au cou et un coup de hachette à la tempe gauche ; il est mort sans pouvoir donner aucun renseignement sur ses agresseurs.

La crainte de la cécité

Vienne, 30 décembre. — M. Holzinger, vice-président de la cour d'appel, qui avait plusieurs fois présidé des causes célèbres aux assises, a été trouvé, ce matin, mort dans son cabinet. Il s'était suicidé, cette nuit, en se tirant un coup de revolver.

Des notes que M. Holzinger a laissées, font connaître le motif de son suicide : il souffrait d'un grave mal d'yeux, et c'est par crainte de devenir aveugle qu'il s'est donné la mort.

Un grand incendie à Moscou

Moscou, 30 décembre. — Un incendie a éclaté hier, à trois heures de l'après-midi, dans le bâtiment de la Compagnie d'assurances de Saint-Pétersbourg. On a réussi à l'éteindre au prix de grands efforts. Trente pompiers, qu'on a dû descendre à l'aide de cordes dans des paniers, de la toiture d'une maison à cinq étages, sur la corniche du quatrième étage, y sont demeurés couchés assez longtemps sans connaissance. On les a sauvés à l'aide d'échelles et transportés à l'hôpital.

Le naufrage de la « Mutine »

Saint-Brieuc, 30 décembre. — J'ai signalé, le 21 décembre dernier, que l'on avait les plus vives inquiétudes sur le sort de la « Mutine », appartenant à M. Thomas, armateur au Legue, qui avait quitté ce port le 9 décembre, à la marée du soir, se dirigeant sur le port de Bonnigal avec un chargement de bois.

Cette superbe goélette de 160 tonneaux était commandée par le capitaine Naudel, de Ploubian et montée par cinq hommes d'équipage ; elle devait également toucher à Paimpol.

Aujourd'hui, aucun doute n'est plus permis. La nuit même du départ, au milieu de l'obscurité la plus complète, une violente tempête s'éleva, et il est hors de doute que la « Mutine » fut jetée sur les nombreux rochers qui avoisinent ces parages et se perdit corps et biens, car, depuis, on aurait eu immanquablement des nouvelles du malheureux navire.

Voici les noms des malheureuses victimes qui, toutes, sont originaires de Ploubian : Jean-Marie Neudal, trente et un ans, capitaine, marié et père de famille ; Yves Quintric, trente et un ans, marié ; Edouard Daniel, vingt-cinq ans ; Gustave Saint-James, dix-huit ans ; Charles Le Tallec, seize ans ; Yves-Marie Fay, seize ans.

Naufrage du vapeur « Stiathos ». — 20 victimes

Berlin, 30 décembre. — On mande de Hambourg que le vapeur « Stiathos », se rendant à Naples, a sombré en vue de la côte portugaise. Tout l'équipage, composé d'une vingtaine d'hommes, a péri. La mer rejette des épaves et des cadavres.

POUR LES ÉTRENNES

Le cadeau le plus joli, le plus attrayant, le plus amusant et le moins cher, c'est certainement le **Grand Almanach Illustré du Journal de Roubaix pour 1902.**

264 pages de texte et plus de **200** gravures pour **0,50** centimes.

Des histoires intéressantes, dramatiques ou comiques ; des récits locaux ; des bons mots, des recettes, conseils, renseignements utiles ; voilà ce que contient l'*Almanach du Journal de Roubaix*, le *Livre de tous*

Demandez le *Grand Almanach Illustré* du *Journal de Roubaix* à tous nos vendeurs, aux marchands de journaux et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, 21, Grande-Rue, à Roubaix ; et 5, rue Carnot, à Tourcoing.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

La souscription populaire à dix centimes pour offrir un bronze à M. E. Motte sera close aujourd'hui, 31 décembre. Les personnes qui possèdent des listes sont priées de les remettre au président ou secrétaire de leur section, qui en feront eux-mêmes le dépôt au secrétariat de l'Union, 28, rue Pauvrée.

CONVOCATIONS

6e section Nord. — Bureau de la rue Ternaux. — Mardi, 31 courant, à 8 heures du soir, estaminet Moyart, 89, rue de l'Ommelet, réunion du Comité de section. Urgent.

LE PARFUM DE LA PRINCESSE

A l'exemple de la belle princesse orientale, toutes les femmes de goût voudront adopter l'exquis savon Princesse Makoko, où Victor Vaissier a su enfermer les aromes rares et purs de la merveilleuse flore exotique

Chronique Locale

ROUBAIX

LA TANGENTE

Dans l'art de tourner les difficultés, le rédacteur en chef du *Réveil-Egalité* est, décidément, de première force.

Obligé par sa position de propagandiste révolutionnaire de travailler dans le sophisme, de promener journellement ses lecteurs dans le domaine du rêve et de l'utopie, obligé surtout, d'esquiver toutes les questions gênantes, M. Siauve-Evausy en est arrivé à dénaturer ou à escamoter la vérité avec une remarquable aisance.

Mis en demeure, par M. Eugène Motte, de faire la preuve d'imputations calomnieuses, lancées à la légère, pour les besoins d'une triste politique, il a, par deux fois, recours à des fauxfuyants.

Le *Journal de Roubaix*, comme c'est son droit, relève cette attitude peu digne. M. Siauve-Evausy monte alors sur ses grands chevaux et... prend vivement la tangente.

Il reproche au *Journal de Roubaix*, — procédé injuste et fort discourtois, — les écarts de polémiques d'autres journaux locaux.

Nous n'avons ni à approuver ni à blâmer la conduite de ces journaux, mais le rédacteur en chef du *Réveil-Egalité* sait très bien que leur rédaction nous fut totalement étrangère.

Alors, quoi ? Que signifie cette façon, profondément injuste, de tout embrouiller à plaisir, pour pouvoir tout confondre ?

Est-ce que nous avons jamais eu l'idée de rendre M. Siauve-Evausy responsable de toutes les élucubrations malsaines, de toutes les grossièretés, des « *Roubaisiens* », « *Vrai Roubaisien* », ou autres « *Fidèle* » socialistes ! Et cependant ces feuilles ignobles avaient des accointances sérieuses avec l'organe jaurassiste.

Et quand M. Siauve-Evausy nous parle de « diffamation sales, d'injure basses, d'outrage crapuleux », nous avons le droit de lui recommander la lecture de la troisième page de son journal. Là, dans deux ou trois colonnes, du premier janvier à la St-Sylvestre, s'étalent, sous les signatures des collaborateurs locaux, du journaliste lillois, tout ce que la haine, l'envie, la suffisance, peuvent produire de plus inepte. Les personnalités forment le fond des articles qu'agrémentent toujours quelques expressions déplacées ou quelques insultes grossières.

Que M. Siauve-Evausy nous fasse savoir ce qu'il pense des procédés de polémiques employés par ses collaborateurs roubaisiens. *Après, on causera.*

L. R.

LE CRIME DE LA RUE DES LONGUES-HAIES

Le condamné à mort Penoy gracié par M. le Président de la République

Une nouvelle importante nous arrive de Paris. Louis Penoy, ce filleur gantois qui avait été condamné, le 14 novembre dernier, par la Cour d'assises du Nord, à la peine de mort, vient d'être gracié par M. Loubet, président de la République ; la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Sa grâce a été signée, vendredi, à l'issue du Conseil des ministres.

Le Parquet général de Douai a reçu la nouvelle, dimanche matin, et l'a transmise aussitôt à Me Edouard D'Hooghe, défenseur de Penoy, avec mission d'en faire part à son client. Le jeune et éloquent défenseur s'est immédiatement rendu à la prison Saint-Vaast, où il a appris la bonne nouvelle à Penoy. Celui-ci était tellement assuré de sa grâce qu'il n'a nullement été surpris ; il a remercié son défenseur, mais sans effusion.

Lundi, M. de la Jonkaire, avocat général, a écrit à M. le premier président, pour lui demander de vouloir bien fixer la date de l'entérinement des lettres de grâces. Cette cérémonie aura vraisemblablement lieu le mercredi 10 janvier.

Nous avons indiqué, à plusieurs reprises, comme très probable, presque certaine même, la grâce du condamné à mort.

Louis Penoy, on le sait, avait, au mois de mai dernier, tué d'un coup de couteau sa femme, Jeanne Naems, qui demeurait en logement rue des Longues-Haies, 54, chez M. Delesclose, cabaretier. Il avait été arrêté presqu'aussitôt, après une chasse sur les toits.

Devant le jury, Penoy avait eu une excellente attitude, regrettant son crime et implorant son pardon. C'est sans doute ce qui lui a valu sa grâce.

LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Les Conseillers municipaux faisant fonctions de Maire et d'adjoints de la ville de Roubaix ont l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires, qu'en raison du caractère d'intérim de leurs fonctions, ils ne recevront pas à l'occasion du nouvel an. »

LA CONDITION PUBLIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, située place Faidherbe, sera ouverte officieusement le 2 janvier prochain, pour initier le personnel aux différents services. Elle le sera officiellement quelques jours après.

LES DISTRIBUTIONS DE VÊTEMENTS AUX ÉLÈVES NÉCESSITEUSES DES ÉCOLES MUNICIPALES. — Dans la journée de lundi, la distribution des vêtements aux élèves nécessiteuses des Ecoles municipales de filles a eu lieu, dans les magasins de la Ville rue du Château, pour les écoles désignées ci-après : de 9 heures à 11 heures : Ecoles des rues Olivier-de-Serres, de l'Ommelet, de Soubise et Saint-Antoine. De 2 heures à 4 heures : Ecoles des rues St-Vincent et de l'Industrie.

MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE EN L'HONNEUR DE M. J. CATTEAU, NOMMÉ CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND. — La fraternité roubaisienne du Tiers-Ordre de Saint-François, s'est réunie, dimanche après-midi, à la Maison des Œuvres, pour la remise de la décoration de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, à son secrétaire, M. Jules Catteau. M. Taffin-Dilies, commandeur de Saint-Grégoire, présidait la séance, assisté de M. l'abbé Tilman, curé de Sainte-Elisabeth.

Le R. P. Pascal a prononcé une touchante allocution. Après lui, M. Taffin, en un excellent discours, a retracé l'histoire du Tiers-Ordre à Roubaix et fait un bel éloge du R. P. Pascal, la cheville ouvrière de la fraternité roubaisienne. Il a parlé ensuite en ces termes du nouveau chevalier :

« Aujourd'hui encore, au moment où la religion est persécutée et les congrégations mises à la porte de France, Léon XIII a voulu donner une nouvelle faveur au T. O. de Roubaix et montrer par là tout le bien qu'il attend de cette sainte institution. Cette fois, c'était le tour du lieutenant, de M. Jules Catteau.

» Vous le connaissez assez pour que je n'entreprenne pas de faire ici son éloge ; qu'il me suffise de dire que le St-Père, en accordant la croix de Chevalier de St Grégoire-le-Grand, a voulu récompenser en lui, non seulement l'employé attaché à ses fonctions depuis de longues années, mais surtout l'homme de foi qui, intègre une santé plutôt précaire, s'est dévoué pour les œuvres avec un zèle digne du plus grand éloge. »

Après ce discours, le R. P. Pascal donne lecture du décret de M. le Président de la République autorisant le port de la décoration, que M. Léon Taffin accroche sur la poitrine de M. Jules Catteau.

Le nouveau chevalier remercie tous ses amis du Tiers-Ordre de leurs marques de sympathie. Il termine, par ces paroles :

« Pour moi, si je me suis efforcé de faire de mon mieux et si je compte consacrer mes dernières forces au bien que peut faire notre fraternité, je n'en dois pas moins constater que tout cela est peu et nous laisse bien loin du but à atteindre : cette concorde, cette union de tous les cœurs des habitants d'une même Patrie, qui, vous le savez, s'en révèrent si grande.

» Les jeunes, mes successeurs et les vôtres, Messieurs, feront, je l'espère, mieux et davantage. Ce que je leur souhaite de tout cœur, c'est qu'ils fassent tout, vite et si bien, qu'ils ne tardent pas à me rendre inutile.

» En attendant, je vous prierai de terminer par un double vivat : Vive Notre Père Léon XIII, conducteur et Pape des ouvriers ! et Vive la France, notre Mère toujours aimée, que nous souhaitons de plus en plus grande. »

Un chaleureux vivat est chanté par les auditeurs. Puis, le R. P. Pascal demande d'en chanter un second en l'honneur de M. Alp. Van den Heude, décoré récemment aussi par le Pape, de « Pro Ecclesia et Pontifice » ; et enfin en l'honneur du Souverain Pontife.

La réunion s'est terminée par une séance récréative qu'a donnée la « Jeunesse Séraphique ».

— Les employés et contremaîtres de la Maison Lemaire et Dilies se sont rendus en corps, dimanche à trois heures, au domicile de M. Jules Catteau, leur collègue, pour le féliciter de la distinction honorifique dont il a été l'objet. L'un d'eux, M. André Nicolas, s'est exprimé ainsi :

Monsieur Catteau,

A l'unanime concert de louanges et de félicitations qui de toutes parts vous sont adressées, les employés et contremaîtres de la maison Lemaire et Dilies ne peuvent rester étrangers. Trop longtemps déjà, et cela par ordre, nous avons retenu notre élan ; mais, aujourd'hui que tous les obstacles sont levés, nous laissons s'épancher notre joie et venons vous féliciter.

Vous dire combien nous sommes heureux de la noble distinction qui vous est accordée serait impossible.

Nous savons tous que jamais mérite ne fut mieux récompensé. C'est à une association, direz-vous, que l'on donne une distinction. Cela est très vrai : mais, dans une armée n'est-ce pas le plus vaillant qui est toujours le point de mire. Nous vous pas de cette association le vrai Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Qui nous dira les services par vous rendus aux membres de cette association, passagèrement dans le besoin ? qui jamais s'est adressé à vous pour un service que qu'il fût sans que votre concours le plus entier, le plus dévoué, lui fût complètement assuré. D'ailleurs, nous savons ou'en dehors de vos devoirs professionnels tous vos moments sont entièrement et généreusement consacrés au bien de la religion ou au secours des nécessiteux.

Tant de dévouement était vraiment digne de récompense. Vos amis l'ont compris et leurs démarches ont été couronnées d'un plein succès.

Soyez heureux en ce jour, M. Catteau, sovez-le en attendant cette bienheureuse récompense qui couronnera tant de bienfaits.

En souvenir de cette fête et comme gage des sentiments qui nous animent, veuillez accepter ce petit cadeau.

M. Catteau, très touché de cette démarche, a remercié les employés et contremaîtres de cette marque de sympathie, et les a assurés qu'ils pouvaient compter sur son dévouement en toutes circonstances ; après un vivat chanté en l'honneur du nouveau chevalier les vins d'honneur ont été servis.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE ENVERS M. L'INSPECTEUR DE POLICE PROUVOST. — Lundi soir, le personnel disponible de la police s'est réuni à l'Hôtel des sapeurs-pompiers, pour présenter ses sympathies à M. l'inspecteur Prouvost qui prend sa retraite le 1er janvier.

Le brigadier Jules Desmettre s'est exprimé en ces termes au nom de tous :

Monsieur l'inspecteur Prouvost,

C'est avec plaisir que nous verons, en ce jour, vous exprimer notre joie de vous voir admis à faire valoir vos droits à une retraite si durement gagnée. Le personnel de la police de Roubaix, dont vous êtes l'inspecteur, se fait un devoir de vous présenter ce souvenir, gage de son amitié et de son sincère attachement à son chef. Il vous souhaite, en outre, de profiter, pendant de longues années, de votre retraite, afin de vous voir heureux au milieu des vôtres, y jouir d'un repos bien mérité.

Un objet d'art très joli est offert à M. l'inspecteur Prouvost, qui, fort ému, remercie dans les termes les meilleurs.

Le héros de cette fête intime, a les plus beaux états de service ; nous nous en voudrions de ne pas les signaler ici. Incorporé, le 28 mars 1861, comme engagé volontaire au 10e régiment de chasseurs à cheval à Tarbes, il conquiert rapidement les galons de brigadier et de maréchal-de-logis. Nommé le 1er août 1868, gendarme à cheval en Corse, il passe brigadier le 3 avril 1873 et reste dans la gendarmerie jusqu'en 1876. Il arrive à Roubaix au mois de novembre de cette année et, deux mois après, il est nommé secrétaire de commissariat de police, poste qu'il conserve pendant dix ans. Nommé brigadier en 1887, il passe, au bout de sept mois, sous-inspecteur, pour devenir inspecteur en janvier 1899 en remplacement de M. Dervaux, retraité.

Durant cette longue carrière, l'inspecteur Prouvost s'est distingué en maintes occasion. Le 3 avril 1873, il est cité à l'ordre de la 2e légion de gendarmerie pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve dans la poursuite et l'arrestation de deux contumaces, professeurs et guides du bandit Leca. Le 9 mai de la même année, le brigadier Prouvost est de nouveau cité à l'ordre de la légion pour s'être distingué dans l'arrestation de six détenus qui s'étaient évadés d'un pénitentier et avaient commis de nombreux crimes. Le 23 février 1876, il est encore une fois, cité à l'ordre pour l'activité et l'intelligence qu'il a déployées pour arriver à l'arrestation du fameux bandit Rossi, condamné à 20 ans de travaux forcés pour vols qualifiés. Enfin, à Roubaix, lors des troubles fomentés par les collectivistes dans la soirée du 8 mai 1898, après l'élection de M. Eugène Motte comme député, le sous-inspecteur Prouvost fut frappé grièvement à la tête en portant secours à plusieurs de ses agents aux prises avec les révolutionnaires. En récompense de sa belle conduite il obtint du gouvernement, un médaille en argent de 2e classe ainsi qu'une gratification.

L'inspecteur Prouvost jouissait de l'estime de tout le personnel de la police qui gardera de lui le meilleur souvenir.

RUCHE ROUBAISIENNE. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les porteurs d'obligations de la *Ruche Roubaisienne*, sont informés que le coupon échéant le 1er janvier sera mis en paiement à la Banque régionale le 10 janvier prochain. »

UN VOL AU COMPTOIR. — Un paquet contenant deux kilogrammes de café a été enlevé, lundi matin, dans le magasin de M. Paul Duquesnoy, qui tient une épicerie-buvette rue Vaucanson, 43.

UN VOL AUDACIEUX RUE DU FONTENOY. — Dans la soirée de dimanche, vers dix heures et demie, des hardis malfaiteurs sont entrés dans la boucherie-charcuterie de M. Emile Lefevère, rue du Fontenoy, 183 bis, et ont enlevé un quartier de porc de 25 à 28 kilogrammes, d'une valeur de 40 à 45 fr., ainsi que le tiroir du comptoir avec une vingtaine de francs qui s'y trouvait.

Informés par la victime de ce vol, les agents de service au poste de police du premier arrondissement, firent une battue dans le quartier, mais sans résultats.

Le crochet auquel était attaché le quartier de viande volée a été retrouvé, lundi matin, rue du Fontenoy ; le tiroir du comptoir a été découvert également, mais délesté de son contenu, rue de la Lys. M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, a ouvert une enquête dans le but de rechercher les audacieux malfaiteurs.

L'AFFAIRE DE FAUX MONNAYAGE. — EXTRADITION D'UN DES PRÉVENUS. — La gendarmerie belge a remis, lundi, à onze heures du matin, à la gendarmerie de Lannoy, en gare de Baisieux, un des quatre individus qui sont poursuivis pour faux monnayage. Ce prévenu se nomme Léon Roger, apprêteur, âgé de 21 ans ; il habitait avant sa fuite rue de Denain, à Roubaix.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un rattacheur de la filature de M. Albert Mesurel, s'est blessé au médius de la main droite. M. le docteur Lebbe a examiné l'ouvrier, Camille Meheu, âgé de 45 ans, demeurant rue Bernard, cour Emile Soury, et lui a ordonné six jours de repos.

— Dans la filature de coton de MM. Motte et Blanchot, l'un des tileurs, Joseph Zimmerman, âgé de 25 ans, demeurant rue Deuix, a été blessé à la main droite par son metier. M. le docteur Godefroy lui a prescrit quinze jours de repos.

— Pierre Kesteloot, corroyeur, âgé de 42 ans, demeurant rue de Beaumont, occupé dans la teinturerie-apprêt de MM. Lecomte et Déprès, s'est fracturé l'annulaire droit. M. le docteur Boutaulle lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de Mme veuve Henri Vandamme, l'un des moteurs, Gérard Kleuzeng, âgé de 44 ans, demeurant rue de l'Ouest, a été blessé à l'œil gauche par de la fonte en fusion. Vingt jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bettremieux.

— Un camionneur, Paul Vanhaelemeersch, âgé de 42 ans, demeurant rue des Ogiers, à Croix, s'est blessé au pied droit en chargeant un wagon. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de Mme veuve Delebois et Walbaum, expéditeurs, devra, d'après M. le docteur Lepers, chômer quinze jours.

ENTERREMENTS DU MARDI 31 DÉCEMBRE. — Mlle Hélène Fontier, trois heures, église Saint-Martin. — Mme veuve François Duthy, née Adelaïde Dédicique, trois heures, église Saint-Vincent-de-Paul (Wattrelos).

BOIS A BRULER pour appartements. — Bûches ne sautant pas. — Pratte-Buisine, boulevard de Strasbourg, 75, Roubaix.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

COFFRES-FORTS GRUSON. Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465). **rue Royale, 21, LILLE.** 84263

Communications

ROUBAIX. — Le « Cercle Lyrique », dans une réunion tenue dimanche 29 décembre, dans son local, établi chez M. Lucien Vandamme, rue de l'Alouette, a été définitivement constitué. Les membres du Cercle ont nommé la Commission suivante : Gustave Rooms, président ; Edmond Lampaert, vice-président ; Maurice Lecleroq, répétiteur ; Alfred Guiot, directeur ; Henri Selosse, trésorier ; Henri Pollet, machiniste ; Lucien Vandamme, archiviste ; Arsène Corbeau, secrétaire ; Dubar et Charles Pollet, commissaires.

CROIX

AUX CANTINES SCOLAIRES. — Nous avons reçu communication des deux lettres suivantes. La première a été adressée par le maire de Croix à M. Deleu conseiller municipal, membre de la commission des écoles. La seconde est la réponse de ce conseiller.

Commune de Croix

Croix, le 11 décembre 1901.

A Monsieur Deleu,
Membre de la Commission des Ecoles, Croix.

Je suis très étonné que lors de votre visite à la cantine scolaire de la rue Kléber, samedi dernier, vous ayez cru bon de faire des observations qui sortaient de vos attributions de membre de la Commission des écoles, et surtout de les faire d'une manière assez impolie, à la cuisinière.

Je ne permets de vous rappeler que le rôle des membres de ladite Commission est de se rendre compte de la qualité des fournitures, de constater leur poids, de voir si la nourriture est saine et bien confectionnée. Dans le cas où ils constateraient un manquement, leur devoir serait de le signaler à l'administration municipale qui a seule le droit et le devoir de rappeler, qui de droit, à l'ordre.

Je vous prie donc de prendre note des observations que je me permets de vous faire, afin d'éviter de nouvelles plaintes à l'avenir.

Si vous avez besoin de renseignements sur le fonctionnement des cantines scolaires, vous pouvez me les demander à la Mairie, où je suis à votre disposition.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes civilités empressées.

Le Maire,
F. DESBARAUX.

Croix, le 23 décembre 1901.

Monsieur le Maire,

Le 7 décembre dernier, je constatais, à la cantine scolaire de la rue Kléber, une irrégularité dans la livraison des fournitures ; un bon accusait 5 kil. livrés alors que le poids réel de la marchandise n'était que de 4 kil.

Je fis remarquer à la cuisinière que c'était là une façon irrégulière de procéder et qu'à mon titre de membre de la Commission des écoles, j'avais le droit et le devoir d'exiger la rectification de ce bon.

Le lendemain dimanche 8 décembre, je me suis rendu à la Mairie pour vous mettre au courant de cette irrégularité. N'ayant pu vous rencontrer, j'ai prié l'employé de service de vous faire part de ma visite et j'ai demandé que vous voulussiez bien me faire parvenir un règlement des cantines scolaires.

Le 11 décembre, vous m'adressez une lettre conçue en des termes que je me permets de relever.

Je dénie qui que ce soit de dire que j'ai été impoli avec Mme la cuisinière. Ma parole vaut bien celle de cette dame et comme vous n'étiez pas présent, rien ne vous autorise à croire ce qui vous a été rapporté. Si j'ai besoin de leçons de civilité, permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous faire savoir que ce n'est pas vous que je choisirai comme professeur.

Vous croyez devoir me rappeler au rôle de mes attributions de membre de la dite Commission ! Qu'ai-je fait de plus ? sinon que constater une irrégularité qui devrait exister dans un service soumis spécialement à la surveillance de l'administration municipale, laquelle seule devrait avoir seule le droit de rappeler à l'ordre quiconque se trouve en défaut.

Je comprends qu'il vous soit pénible de convenir que votre surveillance est très élastique, car pour une fois que je fais une visite, je constate une erreur au préjudice de la commune et vous ne permettrez de supposer que très probablement ce n'est pas la première fois.

Si je vous adresse cette lettre contenant mes observations, c'est que par deux fois je me suis présenté à la Mairie sans pouvoir vous y rencontrer et où je voulais vous dire que de votre part je n'accepte nullement de leçon de politesse. Ceci, Monsieur le Maire, en attendant toujours le règlement de service des cantines scolaires, afin de ne plus sortir de mes attributions.

Monsieur le Maire, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

V. DELEU,
Conseiller municipal,
Membre de la Commission des Ecoles.

LES FUNÉRAILLES DE M. JEAN-BAPTISTE LECONTE, ancien garde de Croix, économe de l'hospice, ont été célébrées lundi matin, à neuf heures, à l'église St-Martin. C'est M. l'abbé Bogaert, vicaire de la paroisse, qui a fait la levée du corps et a célébré l'Office funèbre.

Dans le cortège très nombreux qui suivait le cercueil, on remarquait le maire de Croix, M. Forter, adjoint, et plusieurs conseillers. La minorité était représentée notamment par M. Dubourg. Etaient également présents : M. Segaud, commissaire de police, chevalier de la Légion d'honneur ; MM. Segard, ancien adjoint ; Coutrier, Florin, Delvoye, Mullier, membres de la Commission administrative de l'hospice ; Plafel et Jovenaux, capitaine et lieutenant de la Compagnie communale des sapeurs pompiers ; Petit et Rouzé, représentants des anciens médaillés ; Brisbart, délégué des anciens combattants.

LE MEURTRE DE LA CROIX-BLANCHE. — M. Delabé, juge d'instruction, a terminé l'enquête sur cette affaire. Henri Delbecque qui, le 24 novembre dernier, tua, d'un coup de revolver, après une discussion de jeu, son partenaire, Paul Desprierres, sera renvoyé prochainement devant les assises, sous l'inculpation de meurtre.

DERNIÈRE HEURE

3e Édition — *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* — 3e Édition

LE CONGRÈS INTERNATIONAL SOCIALISTE DE BRUXELLES

Bruxelles, 30 décembre, 10 heures et demie soir. — Le grand meeting qui devait se tenir à la suite du Congrès international de Bruxelles a réuni 2.000 personnes dans la Maison du peuple. M. Vandervelde, député socialiste belge, qui présidait, a salué les délégués étrangers.

M. Singer, député au Reichstag, a parlé du nouveau tarif douanier allemand qui fera augmenter le prix du pain et il a déclaré que les socialistes du Reichstag useraient de tous les moyens possibles, même de l'obstruction, pour le faire échouer.

M. Vandervelde a expliqué la lutte que soutient le parti socialiste belge pour la conquête du suffrage universel ; il est décidé à faire tout pour l'obtenir. M. Vaillant, salué à son apparition à la tribune par les cris répétés de : « Vive la Commune ! », a expliqué la scission qui s'est produite entre les socialistes français à la suite de l'entrée de M. Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau, en s'empressant d'ajouter que cette scission ne devait pas faire perdre de vue le but commun. Il a félicité les socialistes belges de vouloir conquérir à tout prix le suffrage universel.

M. Hyndman, le député socialiste anglais, a fait un réquisitoire contre l'impérialisme.

M. Hoelstra, député hollandais, a fait l'historique du parti socialiste dans son pays, et il a exprimé l'espoir de le voir représenté par une délégation plus nombreuse à la prochaine Chambre. M. Herrens, professeur à l'Université de Chicago, a dénoncé les abus des trusts et de la ploutocratie aux Etats-Unis. M. Plakenaff a signalé la recrudescence du mouvement ouvrier en Russie.

M. Gérault-Richard a dit qu'il ne faut pas condamner l'expérience Millerand qui se poursuit. M. Kryntschewski a salué la lutte des ouvriers russes.

M. Vandervelde a fait voter un ordre du jour, disant que la crise économique qui sévit en ce moment en Europe est la conséquence du régime anarchiste de production auquel les socialistes mettront fin.

La réunion s'est terminée par une grande fête musicale.

LE DÉFILÉ DE DIJON

Paris, 30 décembre. — Un officier d'artillerie a fait à l'envoyé spécial du « Gaulois » à Dijon, les déclarations suivantes :

J'ai pu constater personnellement que sur les trois batteries d'artillerie qui participaient du 6e régiment, pas une ne se dérangea de la route qui se trouve sur la place d'armes et les supplanta. Il a fallu passer à contrebandier, quand j'ai assisté à cette chose inouïe, les voitures des batteries obéissant devant le tiroir du 1. Les autres spectateurs venus ne sont d'ailleurs, en nombre, et les gens qui crièrent aux alentours. Or il faut savoir que les prix nouveaux ne sont, même pas moitié moins aux territoriaux quand ceux-ci font leur service de cavalerie et qu'il est recommandé expressément d'éviter tout contact entre la foule et les canons, afin d'éviter certains agents étrangers qui nous guettent à tous instants, de faire des observations dont on devine le but et la portée.

ANNULATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NARBONNE

Paris, 30 décembre. — On nous communique l'information suivante :

La session du contentieux du Conseil d'Etat vient d'annuler les élections municipales de la ville de Narbonne. Les considérants du jugement sont longs et motivés. Ils visent surtout les actes de pression administrative et quelques faits de fraude qui ont été relevés. La décision du Conseil d'Etat atteint surtout le docteur Ferroul, député, maire de Narbonne, chef du parti socialiste. Les protestataires étaient défendus par Me Maurice Sabatier, dont on connaît le talent et la grande autorité. C'est Me Boivin de Champeaux qui représentait le Conseil municipal socialiste de Narbonne. En 1897, les mêmes socialistes, aujourd'hui condamnés par le Conseil d'Etat, virent leurs opérations électorales annulées par le Conseil d'Etat avec le même grief de fraude et de pression.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Saint-Etienne, 30 décembre. — Le mineurs de la Loire, réunis à la Bourse du Travail, ont nommé M. Bouchard délégué au prochain congrès, avec mission de demander la grève générale si, d'ici au congrès, la corporation n'a pas obtenu satisfaction sur ses réclamations.

L'ASSASSINAT D'UNE JEUNE FILLE EN CHEMIN DE FER. — LE COUPABLE ARRÊTÉ

Nice, 30 décembre. — On a arrêté, hier, venant de Saint-Raphaël, sans billet, avec une valise contenant des appareils photographiques volés, un individu qui a avoué aujourd'hui être l'auteur de l'assassinat d'Eze. Cet individu, nommé Henri Vidal, de Vals, raconte avoir connu Gertrude Hirsbruner à Monaco l'an dernier ; il lui avait confié toutes ses économies. Éconduit depuis par elle, et furieux de ne pouvoir rentrer dans son argent, il l'aurait tuée dans les conditions que l'on sait au cours d'une discussion en chemin de fer.

LES GRÈVES EN ESPAGNE

Barcelone, 30 décembre. — 8.000 ouvriers métallurgistes actuellement en grève, ont organisé un meeting où s'est maintenu l'esprit d'intransigeance observé jusqu'ici. Les orateurs ont parlé en faveur de l'adoption des mesures violentes. Après le meeting, les 8.000 grévistes ont organisé une manifestation à travers les rues de la ville.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE LÉON XIII

Paris, 30 décembre. — La « Presse » publie une dépêche de son correspondant à Rome, disant que le Pape aurait eu, cette nuit, deux évanouissements, et que son état est considéré comme inquiétant.

Nous ne reproduisons cette information que sous les plus expresses réserves.

UNE ÉMEUTE DANS UNE ILE ANGLAISE CAPITULATION DE LA POLICE

Paris, 30 décembre. — On télégraphie de Londres à l'« Agence Havas » : On annonce de l'île de Lowis, dans les Hébrides, qu'une forte émeute s'est produite dans la soirée de samedi. La police envoyée d'Ecosse a été obligée de se réfugier dans une église où elle a capitulé après six heures de siège. Puis, elle a quitté l'île. Beaucoup d'agents ont été blessés à coups de pierres. Comme la police a pris l'engagement de quitter l'île, elle sera probablement remplacée par des soldats. Les troubles sont dus à une question religieuse.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

CONTRE LES CAMPS DE CONCENTRATION

Bruxelles, 30 décembre. — Le comité belge de secours aux Boers a fait placarder aujourd'hui l'affiche suivante encadrée de deuil :

En 1901, les camps de concentration de l'Afrique du Sud ont coûté la vie à 10.113 enfants. La civilisation forme des vœux pour qu'en 1902 une aussi effroyable mortalité ne doive plus être enregistrée. — Comité belge de secours aux Boers.

L'AFFAIRE DE TAFELKOP

Londres, 30 décembre. — On télégraphie, du Cap, que les Boers auraient eu 14 morts et 30 blessés dans l'affaire de Tafelkop.

UN SUCCÈS ANGLAIS

Londres, 30 décembre. — Une dépêche du Cap dit que les Anglais, surprenant un campement boer, le 24, près de Jagersfontein, au sud-ouest de l'Orange, ont fait 28 prisonniers, dont 2 field-cornets, et ont pris 105 chevaux, 58 fusils et 2.000 cartouches.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN VOL A LA GARE DE BOISLEUX. — Lundi matin, à l'ouverture du bureau de la Petite-Vitesse, à la gare de Boisleux, on a constaté que des voleurs y avaient pénétré en brisant les carreaux des fenêtres de ce bureau. Les voleurs avaient fracturé le coffre-fort. Des pièces très importantes ont été relevées sur le sol en bois supportant le coffre en fer ; et on remarquait aussi sur ce coffre des traces de coups provenant d'un instrument tranchant. Les voleurs n'ont trouvé dans le coffre-fort qu'une somme insignifiante : quelques francs.

CHALETS DÉVALISÉS A BERCK PLAGE. — M. Eugène Césame, entrepreneur à Berck, chargé de la surveillance des chalets qui se trouvent sur la plage de Berck, a constaté que plusieurs chalets avaient reçu la visite de voleurs. On n'a pu encore s'en rendre compte que du vin, laissé dans certaines caves. Les chalets visités par ces malfaiteurs sont : le Chalet Pateux, le Chalet des Dunes, le Chalet Calipso, le Chalet Petit-Pierre, le Chalet des Coquillages.

UNE CHUTE MORTELLE A ESCAUDŒUVRES. — M. Alexandre Goubet, peintre-vitrier, se trouvait dans la cour de la Sucrerie centrale, à Escaudœuvres, occupé à poser des carreaux. Il était monté sur une échelle d'une hauteur de quatre mètres environ. Un convoi de wagonnets vint à passer en ce moment dans la cour de la sucrerie ; un des wagonnets se trouvant renversé, accrocha l'échelle au passage et lui fit perdre pied. M. Goubet tomba sur le convoi et le choc lui ouvrit les entrailles. Il ne tarda pas à expirer. Ce malheureux était père de nombreux enfants, dont quelques-uns encore en bas âge.

UN ARTISTE GÉNÉREUX. — M. Mikaelly, du Grand-Théâtre de Lille, qui avait chansé, hier, au concert organisé, à l'Hipp